



Établissement Public Territorial  
du Bassin de la Meuse



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



# EDITO

Le mot du  
Président



J'ai le plaisir en ma qualité de nouveau Président de l'EPAMA - EPTB Meuse, de vous présenter ce rapport d'activité 2018.

J'ai en effet été élu à ce poste en avril 2018, en compagnie de M. Edouard Jacque, 1er Vice-président et de Mme Danièle Combe, 2ème Vice-présidente.

La Meuse est inscrite dans l'ADN de la ville dont je suis le Maire et est également un élément structurant du territoire d'Ardenne métropole, communauté d'agglomération dont je suis le Président.

Ma candidature au poste de Président de l'EPAMA - EPTB Meuse était donc toute naturelle et je tiens à remercier ici les membres du Comité Syndical qui nous font confiance.

Je tenais également à féliciter Mme Morgane Pitel, ma prédécesseur et Présidente du Syndicat intercommunal de la Chiers, pour le travail accompli : son engagement a été unanimement salué.

Comme vous le lirez dans les pages de ce rapport d'activité, l'année 2018 aura donc été marquée par ce changement de gouvernance politique (page 4) et avec lui, par un nouveau fonctionnement de l'EPTB (page 8). Ces deux bouleversements sont la conséquence directe de l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, qui a confiée aux Intercommunalités la compétence GEMAPI (page 8).

Par une vaste modification statutaire votée en toute fin d'année 2017, notre EPTB s'est donné un cadre pour d'une part, poursuivre les missions qu'il a toujours remplies (page 11 à 21) et d'autre part, pour continuer de piloter les projets qu'il avait initiés, en collaboration avec les Intercommunalités du territoire (page 23 et 24).

Ce cadre sécurisé nous a permis d'enregistrer de nouvelles adhésions (page 4) mais aussi de prendre en charge, par le biais de la délégation de compétence, de nouveaux projets GEMAPI (page 25).

L'EPAMA poursuit donc son développement, au service de ses membres et c'est pourquoi nous avons d'ailleurs choisit d'installer un de nos ingénieurs à Neufchâteau, au plus près des projets que l'EPAMA - EPTB Meuse poursuit avec les Communautés de communes de ce secteur (page 5).

Bonne lecture,

**Boris Ravignon,**  
Maire de Charleville Mézières,  
Président d'Ardenne Métropole  
et Président de l'EPAMA EPTB Meuse



Qu'est-ce qu'un  
EPTB ?

Statutairement, les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin sont des syndicats mixtes ouverts.

A l'échelle du bassin versant, ils ont d'abord pour mission de faciliter :

- la prévention des inondations,
- la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,
- la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques.

Ils ont en particulier la mission d'assurer la cohérence des actions des collectivités dans leur lutte contre les inondations.

Les EPTB contribuent également à l'élaboration des SAGE. Ils assurent de plus la cohérence de l'activité de maîtrise d'ouvrage des EPAGE. Par ailleurs, ils peuvent assurer, par transfert ou délégation, tout ou partie de la compétence GEMAPI. Enfin, ils peuvent définir un projet d'aménagement et d'intérêt commun.

# SOMMAIRE



<i>Edito</i>	
<i>Le mot du Président.....</i>	<i>2</i>
<i>Qu'est-ce qu'un EPTB ?.....</i>	<i>2</i>
<i>La nouvelle gouvernance de l'EPAMA.....</i>	<i>4</i>
<i>Les nouveaux adhérents.....</i>	<i>4</i>
<i>Les mouvements de personnel.....</i>	<i>5</i>
<i>Les grands chiffres.....</i>	<i>5</i>
<i>2018 au fil des finances.....</i>	<i>6</i>
<i>...et au fil de l'eau.....</i>	<i>7</i>
<i>2018 : entrée en vigueur de la compétence GEMAPI.....</i>	<i>8</i>
<i>Missions socles / missions en délégation.....</i>	<i>8</i>
<i>Carte des membres avec missions socles / délégations.....</i>	<i>9</i>
<b>BILAN 2018 - Missions socles</b>	
<i>Animation du bassin versant - PAPI 2 Meuse.....</i>	<i>11</i>
<i>Relations internationales.....</i>	<i>12</i>
<i>La nouvelle stratégie biodiversité.....</i>	<i>14</i>
<i>Les actions de préventions.....</i>	<i>16</i>
<i>Modélisation hydraulique.....</i>	<i>17</i>
<i>Suivi écologique de la ZRDC de Mouzon.....</i>	<i>18</i>
<i>Réseau des chargés de mission « rivières ».....</i>	<i>19</i>
<i>Carte des projets accompagnés.....</i>	<i>20</i>
<i>Les sites web de l'EPAMA.....</i>	<i>21</i>
<b>BILAN 2018 - Délégation de compétences GEMAPI</b>	
<i>Le projet HEBMA.....</i>	<i>23</i>
<i>Aménagement des seuils de la Meuse Médiane.....</i>	<i>24</i>
<i>Les nouvelles délégations de compétences GEMAPI.....</i>	<i>25</i>
<i>Les évènements extérieurs.....</i>	<i>26</i>
<i>Glossaire.....</i>	<i>27</i>

# LA NOUVELLE GOUVERNANCE DE L'EPAMA

En avril 2018, le comité syndical de l'EPAMA a élu un nouveau Président ainsi qu'un nouveau Bureau Syndical. Ont été élus :

- Président : Boris Ravignon, Président d'Ardenne Métropole,
- 1er Vice-président : Edouard Jacque, conseiller régional Grand Est,
- 2ème Vice-Présidente : Danielle Combe, conseillère départementale de la Meuse.



Boris Ravignon



Edouard Jacque



Danielle Combe

## LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

En 2018, l'EPAMA - EPTB Meuse a enregistré l'adhésion de la Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest, de la Communauté de Communes Argonne-Meuse, de la Communauté de Communes Crêtes Préardennaises et de la Communauté de Communes Terre d'Eau ainsi que le retrait de la Communauté de Communes Commercy-Void-Vaucouleurs.



Comité syndical du 5 avril 2018, à Metz

# LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Poste chargé de mission environnement :

Retour de Nathalie MEAR-CAUBEL le 2 juillet 2018.

Départ de Océane JERUZALSKI (remplaçante de madame MEAR-CAUBEL) le 13 juillet 2018.

Poste chargé de mission aménagements hydrauliques :

Retour de Barbora TOMISOVA le 18 octobre 2018.

Départ de Pauline OLLAGNON (remplaçante de madame TOMISOVA) le 9 novembre 2018.

Poste chargé d'animation du bassin versant :

Départ de Emilie GERNEZ le 31 août 2018

Arrivée de Florian VANNIENWENHOVE le 15 octobre 2018

Poste agent de rivière :

Arrivée de Laurent PETIT (mutation de la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises) le 1er octobre 2018.

Poste chef projet ouvrages hydrauliques :

Arrivée de Catherine HEBERT (poste basé à Neufchâteau) le 19 novembre 2018.

## LES GRANDS CHIFFRES



**65 163 km parcourus**  
sur les routes du bassin versant

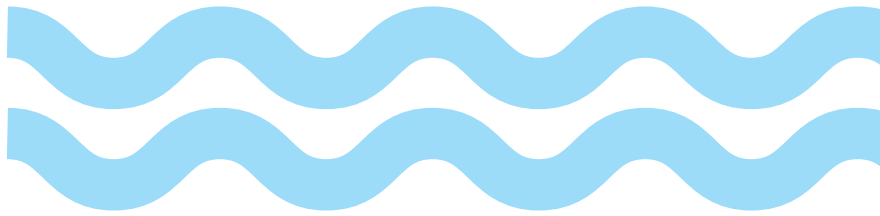


**657 réunions et**  
**séances de travail**



**5 pays**

# 2018 AU FIL DES FINANCES...



2018 fut la première année de mise en œuvre des nouveaux statuts, élaborés dans le cadre de l'étude de gouvernance et répondant à la réforme GEMAPI voulue par la loi NOTRe.

## Fonctionnement :

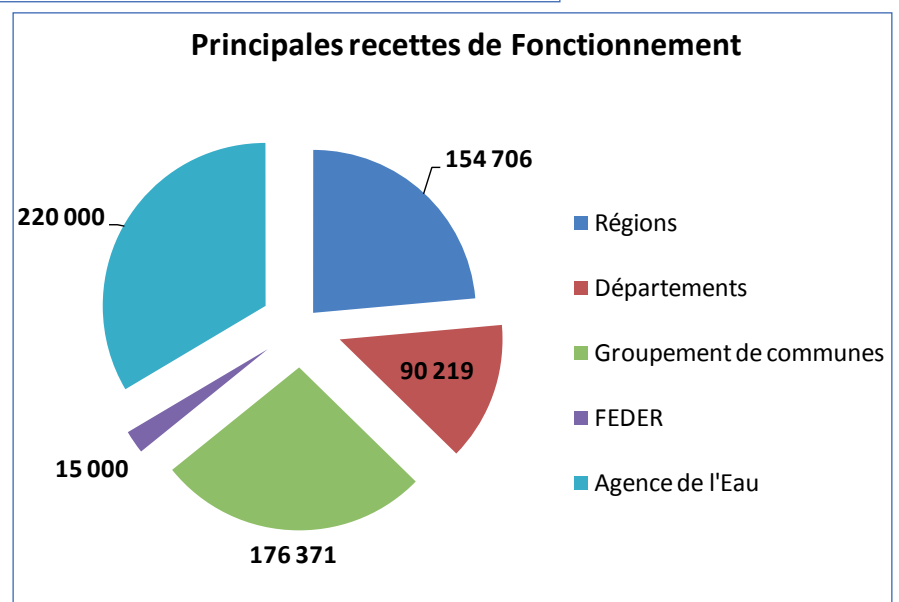
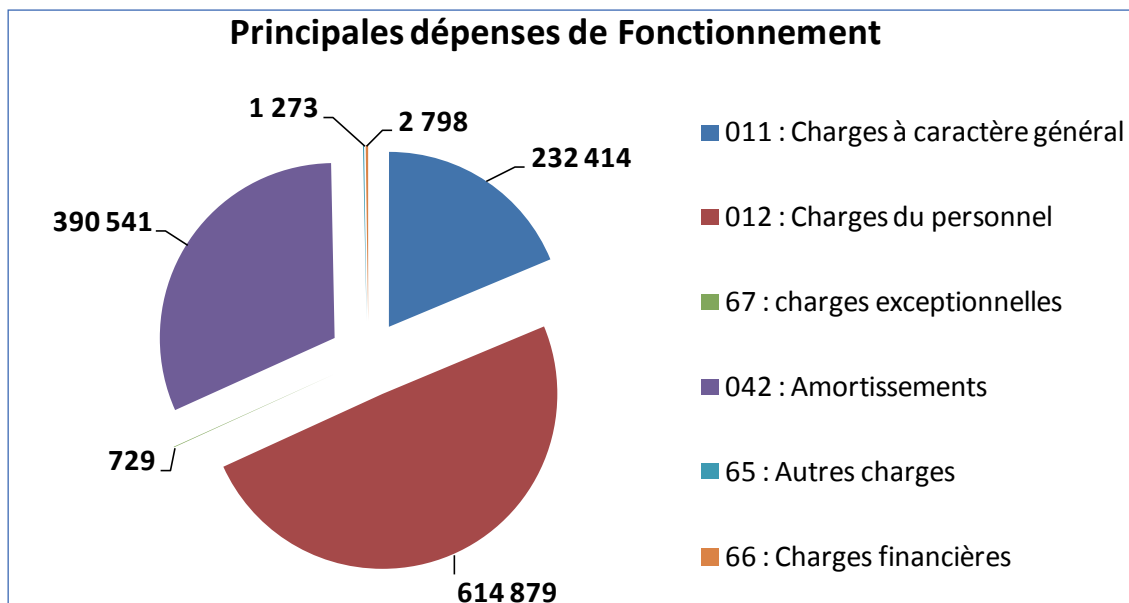
Les dépenses à caractère général ont été maîtrisées : alors qu'elles s'établissaient à 319 577 € en 2017 et comprenaient le paiement de l'étude de gouvernance pour 66 900 €, elles atteignent 232 414 € en 2018, soit le même niveau de dépenses.

Les dépenses de personnel regroupent le traitement et les charges pour 13 agents (9 agents de catégorie A et 4 agents de catégorie C) et se sont élevées à 614 878 €.

## Investissement :

Les opérations suivantes ont fait l'objet de dépenses en 2018 :

- Seuils de la Meuse Médiane (37 430 €),
- HEBMA (329 345 €),
- Suivi écologique de la ZRDC de Mouzon (19 762 €),
- Achat de zones humides (2 300 €).



# ...ET AU FIL DE L'EAU



## Bilan météo de l'année 2018

2018 a été une année de grandes fluctuations avec un mois de janvier très pluvieux et un mois de juillet très sec. Les précipitations sur l'année sont déficitaires de 15% à Neufchâteau et Charleville-Mézières, tandis qu'elles sont normales à Verdun.

Après un copieux arrosage en tout début d'année, les précipitations sont proches des normales au printemps. Des pluies peu intenses sur la période mars-avril laissent place à une situation plus variable en mai-juin, oscillant entre des périodes de sécheresse et des orages intenses. Le 11 juin par exemple, il tombe sur le Sedanais l'équivalent d'un mois de pluie en l'espace d'une journée !

Les précipitations se font ensuite très rares de juillet à novembre, avec un déficit de pluie qui varie entre 40 et 80%. Ce déficit entraîne un abaissement des nappes phréatiques sur l'ensemble de la région Grand Est et des niveaux bas voire très bas sont atteints en octobre. La sécheresse se ressent également sur l'indice de l'humidité des sols qui est au plus bas depuis le début des mesures en Champagne-Ardenne.

Le mois de décembre tranche ensuite avec le reste de l'année. Cependant, ces pluies ne permettent pas de couvrir le manque des cinq derniers mois et la recharge des nappes phréatiques commence avec un mois et demi de retard.



## Période de crue

Le bassin versant de la Meuse a connu une longue période de crue découpées en 3 phases aux mois de janvier et février.

Dans le secteur de la Meuse Amont, trois pics de crues ont été enregistrés en janvier avec un débit équivalent à une crue de période de retour de 5 ans pour le Mouzon, entre 5 et 10 ans pour le Vair et de 2 ans pour la Meuse. Cette crue s'est ensuite propagée dans la Meuse Médiane. Lors de sa traversée de la Meuse médiane, son débit était compris entre une période de retour de 2 et 5 ans.

La Chiers a réagi plus rapidement que la Meuse avec un 1er pic important le 4 janvier suivi de 3 autres pics de crues les 18, 25 et 31 janvier. Ses affluents ont également bien participé puisque le débit maximum de crue a évolué d'une crue biennale à Longwy pour finir avec une période de retour entre 5 et 10 ans à Carignan.

Les crues de la Chiers et de la Meuse ont par la suite atteint Sedan. Leurs niveaux d'eau élevés se sont traduits par trois pics de crues les 7, 10 et 28 janvier avec un débit maximal correspondant à une crue de retour de 20 ans à Sedan ainsi qu'à Aiglemont. Etant donné qu'il n'y a pas eu de concomitance de crue sur le secteur ardennais, les 3 pics de crues se sont propagés sans que le débit n'augmente.



## Période d'étiage

L'été 2018 a été très sec sur l'ensemble du versant avec un pic de sécheresse au moins d'octobre. En moyenne, sur l'intégralité du mois d'octobre, le bassin de la Meuse amont a eu des valeurs mensuelles de débit 2 fois inférieures au débit de référence en étiage. A Neufchâteau, le débit était en moyenne sur le mois d'octobre 35 fois plus faible que pour un mois d'octobre classique.

Dans la Meuse médiane, les débits mensuels sont également très faibles avec un débit moyen sur le mois d'octobre 14 fois plus faible qu'un mois d'octobre classique à Chalaines et 4 fois plus faible à Stenay.

La Chiers a également été touchée par cette période d'étiage avec un débit variant autour de la valeur de référence en étiage aussi bien à Longwy qu'à Carignan. Soit 2 fois moins qu'un mois d'octobre ordinaire.

Sans surprise, cet étiage était également visible sur la Meuse aval et avec un débit entre 2 et 4 fois plus faible que d'ordinaire en octobre.

# 2018 : ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

Le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) a été confiée aux intercommunalités. Cette compétence est constituée de 4 alinéas tirés de l'article L.211-7 du code l'environnement :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique : cette mission comprend tous les aménagements visant à préserver, réguler ou restaurer les caractères hydrologiques ou géomorphologiques des cours d'eau, comme notamment : la définition et la gestion d'aménagements hydrauliques (rétention, ralentissement et ressuyages des crues ; barrages de protection ; casiers de stockage des crues...) ; la création ou la restauration des zones de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement ; la création ou la restauration de zones de mobilité d'un cours d'eau.

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau. La collectivité n'a vocation à intervenir qu'en cas de défaillance du propriétaire ou des opérations d'intérêt général ou d'urgence. Concrètement, l'entretien consiste en l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non et en l'élagage ou recépage de la végétation des rives.

5° La défense contre les inondations et contre la mer : cette mission comprend la création, la gestion, la régularisation d'ouvrages de protection contre les inondations et contre la mer.

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

En vertu de l'article L.213-12, V, du code de l'environnement, cette compétence peut être transférée ou déléguée, partiellement ou totalement à un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) ou à un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).

## MISSIONS SOCLES MISSIONS EN DÉLÉGATION

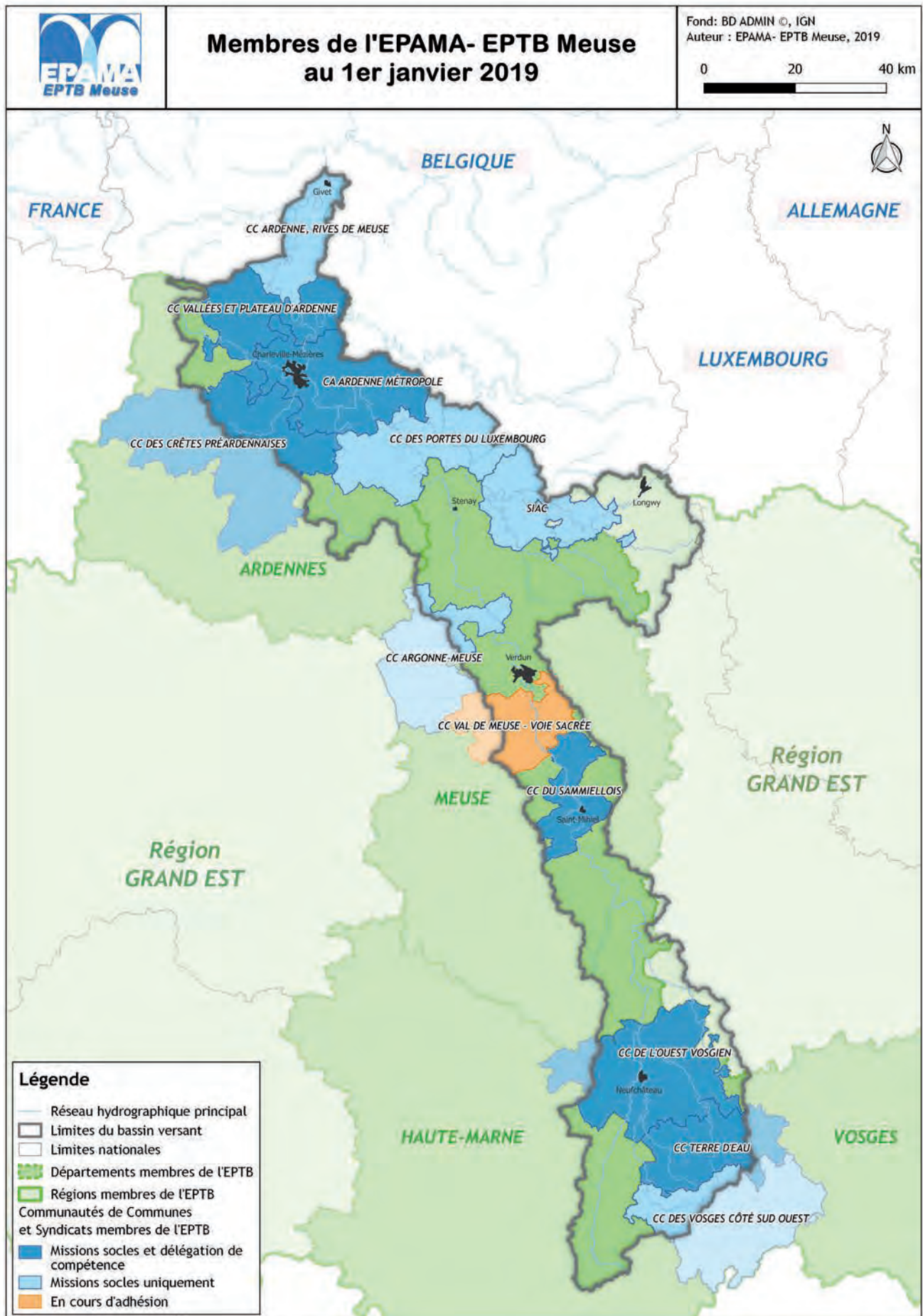
Les nouveaux statuts de l'EPAMA EPTB Meuse prévoient que désormais l'EPTB :

- Assure pour le compte de ses adhérents des missions socles (Sauf les départements qui n'adhèrent que pour la mission « Portage de la SLRI et du PAPI »).
- Exerce en délégation de compétence pour le compte des EPCI-FP qui en font la demande tout ou partie de la compétence GEMAPI.

Missions Socles	<p>Accessibles et financées par tous :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pôle ressource ingénierie : information, conseils (techniques, financiers et juridiques) et assistance à maîtrise d'ouvrage pour toutes opérations touchant aux cours d'eau</li><li>• Animation du Bassin Versant : portage d'outils financiers comme le PAPI et CPIER</li><li>• Modélisation hydraulique,</li><li>• Réseau des chargés de mission « rivières »,</li><li>• Stratégie Biodiversité : plan d'action, carto, appui, échanges de données, acquisition de zone humides</li><li>• Prévention inondation : Gestion de crise OSIRIS, repère de crue, exercice inondation</li><li>• Projets Européens</li></ul>
Délégation de compétence GEMAPI	<p>Pour les EPCI-FP :</p> <p>Délégation possible et au choix des items GEMAPI (art. L211-7 du code de l'environnement) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• de l'item 1 « Aménagement d'un bassin versant ou d'un sous-bassin versant »</li><li>• de l'item 5 « Protection contre les inondations</li><li>• de l'item 8 « Restauration/renaturation des cours d'eau et gestion/préservation des zones humides »</li><li>• de l'item 2 « Entretien courant des cours d'eau et des berges »</li></ul> <p>• Fonctionnement : Ingénierie mutualisée entre tous les EPCI-FP délégants et financée par leur cotisation</p> <p>• Investissement : Chaque EPCI décide et finance ses investissements</p>



# CARTE DES MEMBRES MISSIONS SOCLES / DÉLÉGATIONS



Établissement Public Territorial  
du Bassin de la Meuse



# BILAN 2018

## MISSIONS SOCLES



**AGENCE  
DE L'EAU  
RHIN•MEUSE**



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



L'équipe d'astreinte de l'EPAMA pour les ouvrages de Mouzon et de Létanne



# ANIMATION DU BASSIN VERSANT - PAPI 2 MEUSE

## Rappels

L'EPAMA-EPTB Meuse est la structure porteuse du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le périmètre du bassin versant de la Meuse française (hors Sambre). Labellisé par la Commission Mixte Inondation (CMI) le 9 avril 2015, ce programme comporte 44 actions pour un montant de 63,1 M€ et couvre la période 2015-2020. Ce document met en œuvre des projets « mixtes », alliant enjeux de protection contre les inondations, amélioration de la qualité hydraulique des cours d'eau et rassemble de nombreux acteurs techniques et financiers (État, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Région Grand-Est, FEDER, etc.).



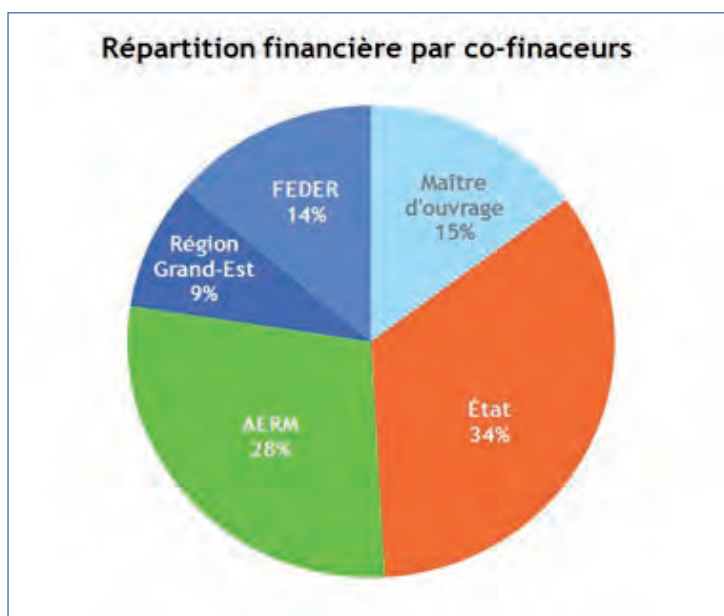
## Avenant à mi-parcours

Depuis sa labellisation, de nombreuses actions du PAPI 2 Meuse ont été déployées : actions pédagogiques en milieu scolaire, pose de repères de crue, réalisation de cartographies des Zones Inondées Potentielles (ZIP), exercice de crise annuel, appui à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) avec l'outil OSIRIS, etc. La plupart des études de conception et d'avant-projet, nécessaires à la définition des aménagements, ont également été lancées. Les premiers travaux inscrits à ce PAPI ont été réalisés ou sont en passe de l'être : aménagements du ruisseau des Neuf Fontaines à Réhon porté par le SIAC, découverte partielle de l'ouvrage souterrain de la Chiers à Longwy porté par la ville de Longwy, etc.

Néanmoins, sur les trois premières années de la mise en œuvre du PAPI, celui-ci a rencontré plusieurs obstacles, à commencer par un cadre réglementaire ayant évolué avec la « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (loi NOTRe) et la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI).

L'avenant a donc pour objet de faire le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du PAPI et de réajuster celui-ci en prenant en compte les évolutions techniques, financières et temporelles. La préparation de celui-ci s'est déroulée une large partie de cette année. Il a fait l'objet d'une concertation importante avec des différents acteurs et financeurs lors de deux comités techniques, réunis en avril, puis en décembre.

La validation et la signature de cet avenant du PAPI 2 Meuse devrait intervenir dans le courant de l'année 2019.



# RELATIONS INTERNATIONALES

## Les missions internationales

L'EPAMA-EPTB Meuse entretient depuis sa création des relations transfrontalières et européennes.

Ainsi « la contribution au développement durable du bassin international de la Meuse » fait partie des missions du syndicat qui se porte aussi candidat au pilotage de programmes d'initiative communautaire européenne.

Les missions internationales se déclinent de façon suivante :

- ◆ Développement d'échanges et de partenariats européens
- ◆ Participation au groupe *Hydrologie & Inondation* de la CIM
- ◆ Suivi des programmes européens, notamment *INTERREG* et *LIFE*
- ◆ Gestion et animation de projets européens
- ◆ Participation aux manifestations internationales/européennes

## Transf'eau : réseau transfrontalier pour l'eau

L'EPAMA - EPTB Meuse est actuellement chef de file du microprojet Interreg France-Wallonie-Flandre « TRANSF'EAU ». Ce projet a pour objectif d'améliorer la cohérence des interventions sur les cours d'eau transfrontaliers du bassin versant de la Meuse. Avec le Contrat de Rivière Semois-Chiers et la complicité du Contrat de Rivière Haute-Meuse et du Contrat de Rivière Sambre et affluents (Belg.), l'EPTB organise dans ce cadre des journées d'étude et développe un site Internet spécifique pour les acteurs franco-wallons des cours d'eau.

120 personnes venant de Belgique, du Luxembourg et de la France ont participé à la première journée de formation et d'échange sur le thème des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) en Belgique. La deuxième journée d'étude a abordé les questions liées à la « lutte contre les inondations & la préservation des écosystèmes aquatiques » à Sedan.

Pour suivre les actualités du projet :  
<https://www.transfeau.com>

Le projet TRANSF'EAU est soutenu par le Fonds européen de développement régional (FEDER) à 100%.



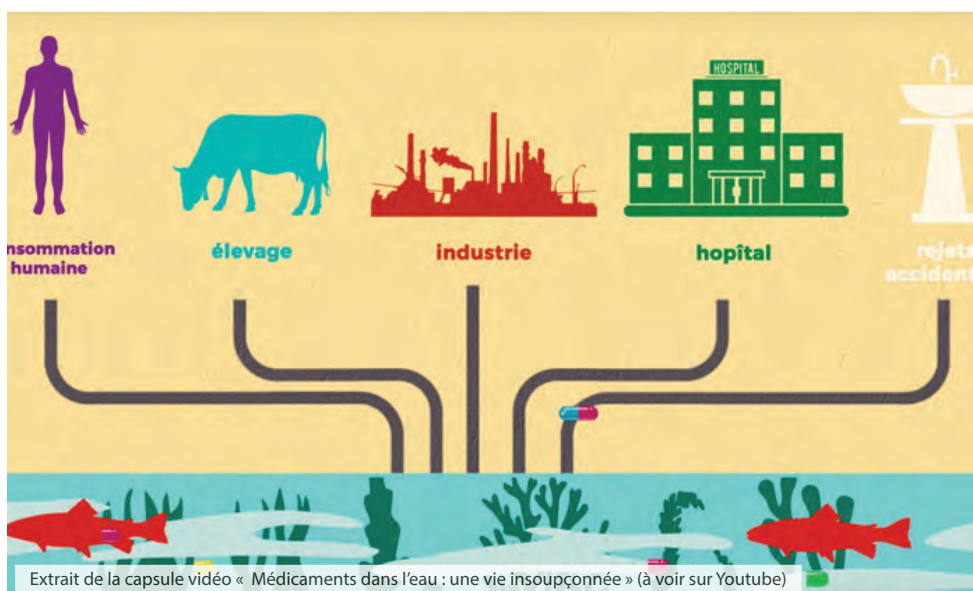
Présentation du projet HEBMA aux participants de la journée.  
Un exemple de gestion « mixte » inondations & environnement.



Lutter contre les inondations & préserver les écosystèmes aquatiques transfrontaliers

## DIADeM : Publication d'une nouvelle vidéo « Médicaments dans l'eau : une vie insoupçonnée »

L'EPAMA-EPTB Meuse est également partenaire du projet Interreg « DIADeM - Développement d'une approche intégrée pour le diagnostic de la qualité des eaux de la Meuse ». Le projet vise à identifier et mesurer les perturbations liées aux résidus médicamenteux sur les organismes aquatiques. Le projet a commencé en 2017 pour une durée de 3 ans minimum. DIADeM est coordonné par l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) et profite également d'un financement du Fonds européen de développement régional (FEDER).



## La Commission Internationale de la Meuse a fêté ses 20 ans !

En 1994, la signature de l'accord de Charleville-Mézières donne naissance à la « Commission Internationale pour la Protection de la Meuse contre la Pollution » basée à Liège, ainsi qu'à sa « jumelle », la Commission Internationale de l'Escaut, basée à Anvers. Cet accord a pris effet il y a 20 ans, en 1998. Cet anniversaire a été célébré le 13.09.2018 à Charleville-Mézières.

La Commission est aujourd'hui communément appelée « Commission Internationale de la Meuse » et regroupe la France, la Wallonie, la Flandre, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Allemagne.



## Drinkable Rivers

En 2018 Li An PHOA est venue en France avec son projet Drinkable Rivers - les rivières potables. Pendant 2 mois la Néerlandaise a marché tous les jours de la source en France jusqu'à l'embouchure de la Meuse à la Mer du Nord pour aller à la rencontre des habitants de la Meuse en France, en Wallonie et aux Pays Bas. L'EPAMA-EPTB Meuse a soutenu et accompagné Li An sur la partie française de son projet en rendant sa progression aussi agréable que possible mais aussi et surtout pour la mettre en contact avec les membres et partenaires de l'EPAMA et d'autres acteurs pour l'eau ainsi que les habitants du bassin de la Meuse.

Un grand merci à tous les Anges de la Meuse qui ont accueilli et aidé Li An lors de son parcours le long de la Meuse française !

« Drinkable Rivers a pour mission de promouvoir une approche centrée sur les bassins versants, qui sont des frontières plus physiques et réelles que les frontières administratives, en rappelant que chacun habite un bassin versant et est donc en lien avec tous les habitants de ce bassin ; humains et autres qu'humains. Ainsi, nous souhaitons que chacun se sente dans la capacité d'agir vers des rivières potables, chacun à son échelle. »

Li An PHOA - fondatrice de Drinkable Rivers

# LA NOUVELLE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

Depuis la fin de l'année 2018, une effervescence émane des bancs politiques de l'EPAMA-EPTB Meuse. Une prise de conscience importante de nos élus se développe ces derniers temps concernant le déclin inquiétant de la richesse de la Terre. Et pour dire, le bassin versant de la Meuse fait partie des milieux où vivent encore certaines espèces incroyables et magnifiques alors qu'ailleurs, elles disparaissent. Préserver l'équilibre du territoire passe par la protection de cette biodiversité et permettrait de favoriser un avenir meilleur à nos enfants.

C'est avec cette connaissance de cause qu'il a été décidé en décembre 2018 de développer une stratégie « biodiversité » à l'échelle du bassin versant de la Meuse. L'EPAMA a donc fait son entrée officielle parmi les acteurs stratégiques qui travaillent, réfléchissent, planifient et élaborent ensemble des actions limitant ce déclin.

Dans ce contexte il est important d'élaborer une stratégie en collaboration avec l'ensemble des partenaires présents dans le bassin. Une grande partie d'entre eux ont donc été concertés pour définir ensemble le rôle que l'EPAMA peut jouer pour apporter une plus-value aux actions déjà existantes.

Suite à ce travail de concertation plusieurs espèces et groupes d'espèces ont été retenus par l'ensemble des acteurs du territoire. Ces espèces ont été choisies en fonction de leurs besoins comme leurs ressources alimentaires par exemple, garantissant la capacité de déployer un large rayon d'actions en faveur de multiples habitats. C'est ainsi que l'EPAMA EPTB Meuse travaille aujourd'hui sur l'élaboration d'un plan d'actions sur des espèces comme la Loutre d'Europe, le Grand Brochet ou encore les demoiselles, les libellules et le Martin-Pêcheur. A suivre...



## C'est dans la presse !

Boris Ravignon, Maire de Charleville-Mézières et Président d'Ardenne Métropole a été élu à la tête de l'EPAMA EPTB Meuse le 5 avril 2018.

Depuis la prise de ses fonctions, le nouveau Président s'est intéressé de près aux missions environnementales que l'EPAMA doit mettre en place. C'est à son initiative que la stratégie biodiversité a pu naître parmi nos représentants. Ainsi le 21 décembre 2018, une conférence de presse a été engagée par M. Ravignon, afin d'expliquer l'intérêt commun à tous de cette stratégie. Depuis plusieurs articles de journaux sont parus relayant l'information.



Boris Ravignon au communiqué de presse sur le lancement de la Stratégie Biodiversité

### Sur la Meuse, les aménageurs font le choix de la protection des espèces

05/02/2019

Rectifiée, recalibrée, aménagée, la Meuse, troisième fleuve de France, a souffert des travaux effectués pour la navigation et la lutte contre les inondations. Au point de voir la disparition de deux espèces emblématiques de ce fleuve : le saumon et la loutre. Signe des temps, aujourd'hui, les aménageurs de l'époque font marche arrière et viennent de lancer une politique en faveur de la biodiversité.

« Le saumon a disparu depuis le XIXe siècle, lorsque la Meuse a été aménagée pour la navigation. La loutre a disparu dans les années 70-80 suite aux travaux de rectification et à la suppression des zones humides », explique Nathalie Mear-Caubet, cheffe de projet environnement à l'EPAMA. L'objectif fixé par l'Établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents, créé en 1996 pour lutter contre les inondations, est de restaurer la biodiversité.

### CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

## UN PLAN POUR FAIRE REVENIR SAUMON ET LOUTRE

ENVIRONNEMENT

Le plan de biodiversité de l'EPAMA, l'établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents, vise à faire revenir le saumon et la loutre sur les rives de la Meuse.

05/02/2019

[https://www.lavenir.net/article/privat/article.php?id=20190204\\_01291618](https://www.lavenir.net/article/privat/article.php?id=20190204_01291618)

Articles de presse sur la Stratégie Biodiversité

### Bientôt un plan pour faire revenir la loutre et le saumon - 05/02/2019

La biodiversité est en grave danger y compris sur la Meuse. Le challenge: faire revenir des espèces tels la loutre et le saumon.

Faire revenir la loutre et le saumon dans la Meuse et ses affluents. L'objectif fixé par l'Établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents (Epama) est ambitieux. À la hauteur des enjeux liés à l'effondrement de la biodiversité ces dernières années, estime le directeur de l'Epama, Sébastien Dubois.

# LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Les actions de prévention se sont poursuivies au cours de l'année 2018 avec l'organisation d'un exercice inondation et la pose de repères de crue.

L'exercice inondation s'est déroulé du 15 au 19 octobre et 71 communes ont été invitées à dérouler leur Plan Communal de Sauvegarde le temps d'un scénario de crise élaboré par l'EPAMA. Cette année, la crue simulée avait pour base celle (réelle) de janvier 2018 très largement majorée afin d'obtenir une crue exceptionnelle fictive.

Au cours de ces journées de mobilisation, les services de l'Etat de chaque département ont apporté un soutien dans l'encadrement des collectivités et le Service de Prédiction des Crues de la DREAL Grand Est a fourni des bulletins de prévision fictifs.

L'usine PSA des Ardennes s'est également jointe aux collectivités dans cette simulation de crise.



Exercice inondation à Soulosse-Sous-Saint-Elophé (88)



Exercice inondation à Charleville-Mézières (08)



Reconnaissance terrain pour la pose de repères de crue



La ZRDC de Mouzon les pieds dans l'eau. Le garde-corps de l'ouvrage de décharge est à peine visible.



# MODÉLISATION HYDRAULIQUE

L'année 2018 a été dense en matière de modélisation hydraulique. En effet, un marché topographique couvrant le secteur de Samogneux à Givet a été réalisé afin de continuer à améliorer la qualité du modèle hydraulique de l'EPAMA.

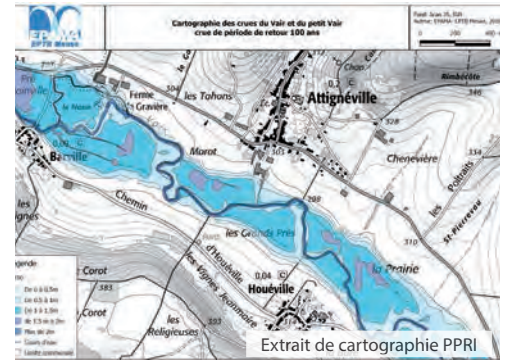
Ce modèle a, entre autres, été utilisé à des fins environnementales dans le cadre d'un partenariat avec la FDPMA 55. La simulation de crues comme d'étiages a permis de connaître le débit de connexion d'annexes hydrauliques avec la Meuse. Cette donnée permet de connaître les annexes facilement ou difficilement reconnectable à la Meuse et d'adapter les travaux à réaliser pour le brochet.

L'ingénierie de l'EPAMA a également été mise au service de l'Etat avec la réalisation de l'étude hydraulique sur le Vair dans les Vosges. Un bilan des études existantes, la construction du modèle hydraulique et son exploitation ont ainsi permis de doter la DDT des Vosges d'un catalogue de crues utile à la gestion de crise. De plus, les cartographies de classes de hauteur d'eau ainsi que d'aléas nécessaires pour la réalisation du PPRI du Vair ont été réalisées dans le cadre de cette étude.

Afin de répondre aux besoins des collectivités membres de l'EPAMA, une étude a été réalisée pour le compte d'Ardenne Métropole sur l'analyse des clapets de Charleville-Mézières et de leurs côtes de gestion. Cette analyse a permis de modéliser la Meuse à Charleville avec l'intégration des nouveaux barrages construits par BAMEO.



Visite de terrain pour le marché de topographie



Extrait de cartographie PPRI



Visite de terrain pour le marché de topographie



Le canal Mazarin de Charleville-Mézières (08) en crue

# SUIVI ÉCOLOGIQUE DE LA ZRDC DE MOUZON

## La ZRD quoi ?

Inaugurée en 2010, la Zone de Ralentissement Dynamique des Crues (ZRDC) est un ouvrage visible à l'entrée de la commune de Mouzon. Cette digue d'argile et de pierre s'étend dans le lit majeur perpendiculairement au lit mineur et a pour objectif de limiter le passage de l'eau quand la Meuse entre en crue. L'ouvrage est également doté d'un système de vannage permettant de laisser passer la Vieille Meuse, affluent de la Meuse qui serpente dans le lit majeur, à côté de la Meuse. Concrètement, en période de hautes eaux, l'ouvrage retient le trop plein en amont ce qui a pour résultat la sur-inondation des prairies qui tapissent les alentours. La vanne laissant passer la vieille Meuse, se ferme.



La ZRDC de Mouzon vue du ciel - Photo : AFB

## Un suivi écologique, pour quoi faire ?

Cette masse d'eau retenue crée alors une grande surface submergée pendant plusieurs jours, ce qui peut générer des impacts pour la faune et la flore présentes sur les lieux. Il est alors question de connaître et de quantifier ces impacts. L'EPAMA-EPTB Meuse a donc mis en place depuis 2014 un suivi écologique de la flore, des oiseaux et des poissons vivants sur le site touché par la submersion générée par la ZRDC. Les activités agricoles sont également suivies depuis deux ans. Aucune modification significative de la flore, des poissons ou des oiseaux et des activités agricoles n'a eu lieu depuis l'implantation de la ZRDC. Cette étude s'inscrit dans le long terme, il ne faut tirer aucune conclusion aujourd'hui et continuer à analyser l'évolution des populations.

La ZRDC de Mouzon et sa capacité à retenir l'eau



## L'année 2018, une première pour la ZRDC

Au tout début de l'année 2018, en période de hautes eaux, la Meuse était en crue avec des débits importants qui ont déclenché la fermeture du clapet de la ZRDC. C'était la première fois depuis sa construction que la ZRDC entrait en fonction.

# RÉSEAU DES CHARGÉS DE MISSION «RIVIÈRES»

## Pourquoi réunir les chargés de missions rivières ?

L'EPAMA réunit les chargés de mission dans le cadre de sa mission de coordination des acteurs à l'échelle du bassin versant.

Les objectifs sont les suivants :

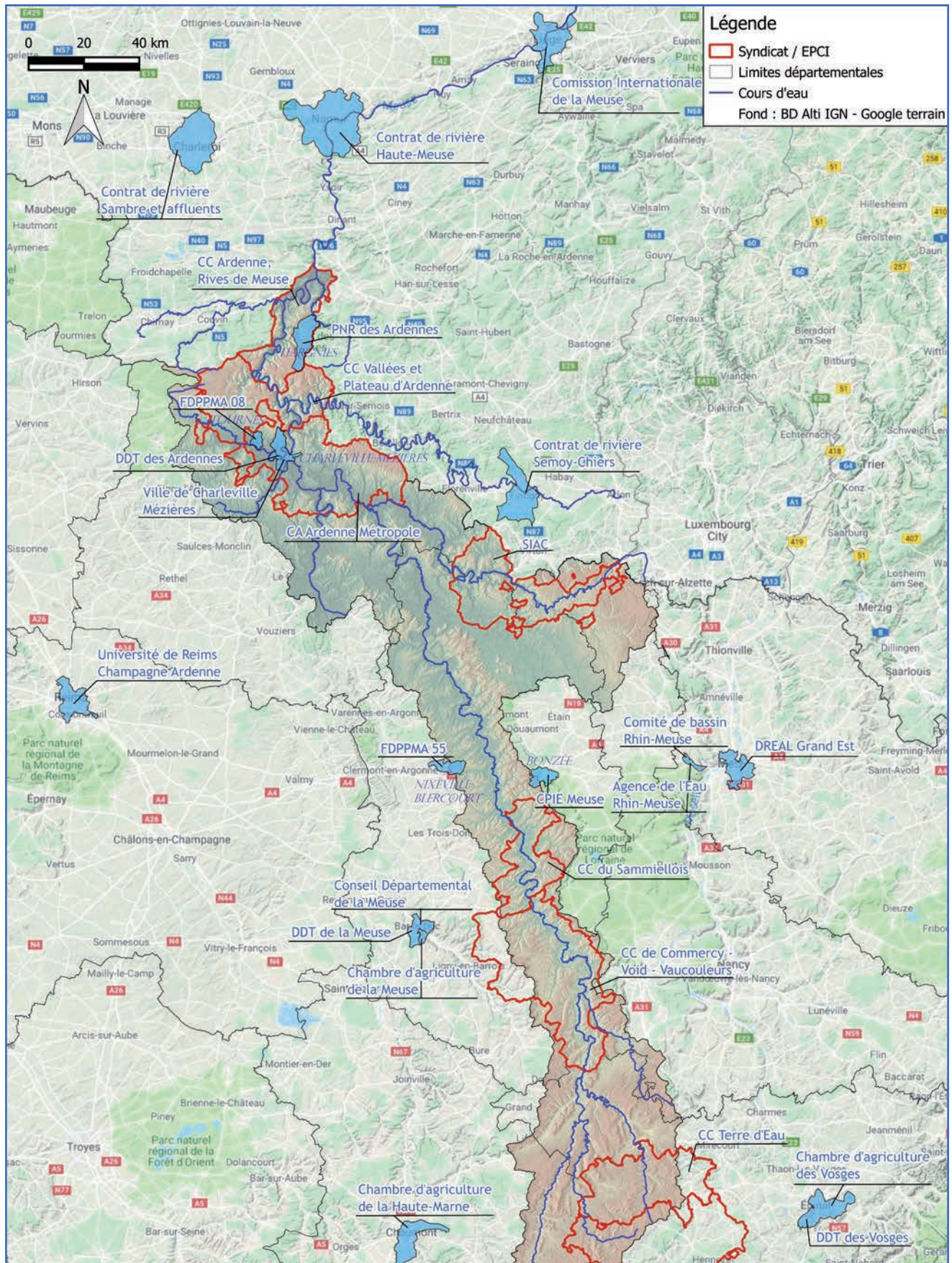
- 🔴 briser l'isolement dans lequel ces chargés de mission travaillent,
- 🔴 diffuser les bonnes pratiques en matière de maîtrise d'ouvrage et de montage de projet dans le domaine des milieux aquatiques,
- 🔴 harmoniser les pratiques de travail des structures intervenant dans le domaine des milieux aquatiques.

En 2018, les chargés de mission ont été réunis une fois à Nixéville (près de Verdun).

Cette réunion a rassemblé une trentaine de personnes et leur a permis de travailler sur les nouvelles méthodes utilisées pour le suivi et les inventaires (avec des présentations du CEREMA, de la DREAL, du Conservatoire des Espaces Naturels et du Contrat de rivière de Wallonie). La fin de la journée a été consacrée à la réalisation d'une séance de radiopistage, sur la piste des Brochets mosans marqués par la Fédération de Pêche de la Meuse.



# LES PARTENAIRES ACCOMPAGNÉS



# LES SITES WEB DE L'EPAMA

EPAMA  
Etablissement Public  
d'Aménagement de la  
Meuse et de ses Affluents

Accueil  
L'actualité de l'EPTB Meuse  
EPTB Meuse - Qui sommes-nous ?  
La Seine de la Meuse  
Requière les risques d'inondation  
LES 2019  
La Directive Inondation  
Zones de travail - Accusé  
Mises à jour  
Documents téléchargeables  
Plan du site  
Liens utiles (en construction)

Dernière actualité :  
11/03/2019  
Samedi 23 février à  
Mouzon (08) :  
découverte des zones  
humides de la Meuse et  
de ses habitants à  
plumes !  
Mardi 16 février, 10h30, bicyclette...  
Partez à la rencontre des oiseaux qui peuplent les bords de la Meuse.  
Samedi 23 février 2019 à Mouzon (08)  
Admission gratuite - Rendez-vous à la mairie de Mouzon  
De 9h à 21h.  
Inscriptions et renseignements auprès du Service au  
03 24 33 54 22 ou contact@epama.org  
Tenue adaptée conseillée (chaussures de marche, vêtements chauds).  
Service non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Portail Risque Inondation  
Appui aux communes pour la prise de mesures de  
prévention et la réduction des Pans Communales de  
Sécurité.

Transf'eau : réseau  
transfrontalier pour l'eau  
Fédération française des évènements

SITE INSTITUTIONNEL  
www.epama.fr

Représentation de la Meuse  
Représentation de la Meuse  
Le projet Transf'eau  
Glossaire  
Contact

Transf'eau  
Réseau transfrontalier pour l'eau

Le plus grand outil de communication spécialement développé pour les acteurs français intervenant sur un même cours d'eau ou écosystème aquatique de part et d'autre de la frontière.

TRANSF'EAU  
www.transfeau.com

InfoMeuse EPAMA

mes stations toutes les stations fenêtre réduite options publication aide se déconnecter utilisateurs relevés notifications engine

Toutes les stations

Aiglemont (station officielle)  
Ajouter cette station

Belleville (station diren)  
Ajouter cette station

Belval (Sormonne) (station diren)  
Ajouter cette station

Bréville (Chiers) (station diren)  
Ajouter cette station

Carignan (Chiers) (station officielle)  
Ajouter cette station

Chalaines (Meuse) (station diren)  
Ajouter cette station

Charleville-Mézières (station officielle)

Stations hydrométriques du réseau de la  
DIREN Lorraine (Direction Régionale de  
l'Environnement)

Echelles limnimétriques locales

Cliquez sur les pictogrammes de la carte ou dans  
la liste ci-dessus pour plus de détails.

INFOMEUSE  
www.infomeuse.fr

EPAMA - EPTB  
Meuse  
26 avenue Jean Jaurès  
Charleville-Mézières  
03 24 33 54 22  
Appeler 03 24 33 49 02

À propos  
26 avenue Jean Jaurès  
Charleville-Mézières  
03 24 33 54 22  
Appeler 03 24 33 49 02

FACEBOOK  
www.facebook.com/eptbmeuse

Établissement Public Territorial  
du Bassin de la Meuse



# BILAN 2018

MISSIONS EN DÉLÉGATION



Océane effectue des prélèvements sédimentaires sur la Meuse Médiane



## Pourquoi le projet HEBMA ?

Le territoire de la Meuse amont a été fortement touché par les inondations de janvier 2001, ce qui a engendré une mobilisation des élus locaux pour s'en protéger. En parallèle, le diagnostic écologique a montré que les cours d'eau ne sont pas en si bon état que celui auquel on pourrait s'attendre sur cette tête de bassin.

C'est donc pour répondre aux deux objectifs de réduction de la vulnérabilité aux crues et d'amélioration de l'état de nos rivières que la maîtrise d'œuvre du projet HEBMA a été lancée en 2010. Des années d'études et d'échanges avec les partenaires locaux et institutionnels ont permis de définir un programme constitué de : zones de surstockage, décaissements, abaissements et suppression de seuils, reconnexion d'annexes hydrauliques, création de lits d'étiage, réduction de section et diversification d'écoulements.

L'opération HEBMA (Hydraulique et Environnement du Bassin de la Meuse Amont) relève de la compétence GEMAPI. Ce sont donc les communautés de communes Terre d'Eau et Ouest Vosgien qui l'ont délégué à l'EPAMA.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite de la concertation autour des travaux à réaliser en préparation de la phase d'instruction réglementaire. Les élus locaux ne souhaitant pas poursuivre les travaux dans la Haute Marne, les aménagements écologiques de cette partie du bassin versant ont été sortis du programme HEBMA.

Un diagnostic archéologique a été réalisé entre septembre et novembre sur les communes de Levécourt, Vrécourt, Pompierre, Harchéchamp et Moncel-sur-Vair. En octobre le dossier réglementaire a été déposé auprès des DDT et des préfectures des Vosges et de la Haute-Marne. Enfin le protocole d'indemnisation agricole a été finalisé et préparé à la signature des Présidents de l'EPAMA et des deux chambres d'agriculture pour le début de l'année 2019.

En 2019 l'instruction du dossier se poursuivra, avec une enquête publique prévue en septembre et des demandes de subventions basées sur le plan de financement discuté avec nos partenaires, pour pouvoir démarrer les travaux en 2020.



Diagnostic archéologique à Levécourt (52)



Diagnostic archéologique à Vrécourt (88)

# AMÉNAGEMENT DES SEUILS DE LA MEUSE MÉDIANE



**Un seuil est une construction humaine barrant tout ou partie d'un cours d'eau afin de permettre l'exploitation de l'eau** (ex : prélèvement d'eau, alimentation canal de dérivation, exploitation force motrice ...). Aujourd'hui, la plupart de ces ouvrages, fortement dégradés pour certains, ont perdu leur vocation initiale mais continuent à influencer les milieux où ils sont implantés (altèrent l'écoulement naturel de l'eau, empêchent la libre circulation des poissons et des sédiments...).

Le projet d'aménagement des seuils de la Meuse médiane comprend 8 seuils, répartis sur deux communautés de communes du sud meusien.

Les objectifs du projet d'aménagement des seuils de la Meuse médiane sont :

- De diminuer l'impact des seuils sur le Fleuve,
- De préserver les enjeux humains et écologiques situés sur les bras,
- De préserver et/ou d'améliorer les écosystèmes liés au Fleuve.

En 2018, le projet s'est poursuivi avec la réalisation de plusieurs études :

-Réalisation d'investigations naturalistes complémentaires sur les sites les plus impactés par les aménagements (Pagny la Blanche Côte, Souchet, Sorcy Saint Martin),

- Réalisation des dossiers réglementaires pour les sites « simples » (Chapelle Sainte Libaire, Ourches sur Meuse, Chatipré, Bannancourt), déposés le 1er mars 2018, puis suivi de la procédure d'instruction (réponse aux demandes des services de l'Etat),

- Réalisation d'investigations géotechniques sur les sites de Sorcy Saint Martin et de Chatipré,

- Réalisation d'une étude hydrogéologique sur le site de Chatipré,

- Réalisation d'analyses sédimentaires.



Réunion avec les élus et les financeurs sur le site de Chatipré (55)



Seuil de Pagny-la-Blanche-Côte (55)

En 2018, la communauté de communes du Sammiellois a souhaité poursuivre le travail avec l'EPAMA en lui déléguant la phase travaux du projet d'aménagement des seuils.

Tandis que la communauté de communes Commercy Void Vaucouleurs a souhaité se retirer de l'EPAMA.

A partir de 2019, le projet sera donc scindé en deux :

- L'EPAMA continuera à travailler sur les seuils de Chatipré et Bannancourt, situés sur la communauté de communes du sammiellois,

- La communauté de communes Commercy Void Vaucouleurs travaillera de son côté sur les seuils situés sur son territoire.



# NOUVELLES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES

Avec l'entrée en vigueur de la GEMAPI, plusieurs collectivités ont sollicité l'EPAMA pour lui confier des projets en délégations de compétence.

Alinéa de la GEMAPI délégué	Collectivité déléguante	Projet(s) visé(s)
1° «Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique»	Ardenne Métropole	Protection du Pays Sedanais
	Communauté de communes de l'Ouest Vosgien	HEBMA
	Communauté de communes Terres d'eau	HEBMA Aménagement et Gestion des écoulements de Contrexéville
	Communauté de communes du Sammiellois	Aménagements hydrauliques et environnementaux de la Marsoupe
2° «entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau	Ardenne Métropole	Entretien de la Vence - Tranche 2019
	Communauté de communes des Crêtes Pré-ardennaises	Entretien de la Vence - Tranche 2019
8° «protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines»	Communauté de communes du Sammiellois	Projet d'aménagement des seuils
	Communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne	Programme de restauration de la Semoy et de ses affluents



# LES ÉVÈNEMENTS EXTÉRIEURS



Les 20 ans de la CIM à Charleville-Mézières (08) le 13 septembre



Fête de l'environnement à Charleville-Mézières (08) le 18 avril



Fête de la pêche à Angécourt (08) le 3 juin



Journée «Espèces Exotiques Envahissantes» à l'Agence de l'Eau le 27 novembre

# GLOSSAIRE



**Bassin versant** : un bassin versant est l'espace drainé par un cours d'eau et ses affluents. L'ensemble des eaux qui tombent dans cet espace convergent vers un même point de sortie appelé exutoire : cours d'eau, lac, mer, océan.

**Biodiversité** : la biodiversité est l'ensemble des êtres vivants de la planète ainsi que des interactions qui les relient entre eux.

**CIM** : Commission Internationale de la Meuse.

La CIM a été créée en 2002 par la signature de l'Accord international sur la Meuse (Accord de Gand). L'objectif de l'Accord est d'arriver à une gestion durable et globale de l'eau du district hydrographique de la Meuse.

**Crue centennale** : il s'agit d'une crue dont la probabilité d'apparition est de 1 sur 100 pour chaque année.

**Décaissement** : action d'ôter une partie des matériaux du lit de la rivière afin d'augmenter l'espace permettant son écoulement et donc d'abaisser les hauteurs d'eau localement.

**DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Services déconcentrés du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires.

**EPAGE** : Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux.

Un EPAGE est un groupement de collectivités territoriales constitué en syndicat mixte à l'échelle d'un bassin versant en vue d'assurer la prévention des inondations et des submersions marines ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux.

**EPCI-FP** : Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

C'est une structure administrative regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun.

**FDPMA** : Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

C'est une structure associative départementale ayant un caractère d'établissement d'utilité publique et qui a pour mission l'encadrement de la pêche de loisirs, l'éducation à l'environnement ainsi que la préservation et la restauration des milieux aquatiques d'un département.

**Gouvernance (de l'eau)** : organisation entre les usagers pour une meilleure gestion et utilisation de la ressource «eau».

**Grand cycle de l'eau** : vie et chemin complets d'une goutte d'eau, du nuage à l'océan, et du renouvellement de la ressource.

**Laisse de crue** : trace laissée par le niveau des eaux fluviales ou marines les plus hautes (marques sur les murs, déchets accrochés aux branches).

**Modèle / modélisation hydraulique** : reproduction informatique simplifiée d'un cours d'eau et de sa vallée inondable.

**Mosan** : gentilé des habitants du bassin versant de la Meuse.

Adjectif de ce qui est du bassin versant de la Meuse.

**Pédologie** : science qui étudie les caractères chimiques et physiques des sols.

**PPRI** : Plan de prévention du risque inondation.

C'est un document destiné à évaluer les zones pouvant subir des inondations et proposant des remèdes techniques, juridiques et humains pour y faire face.

**SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

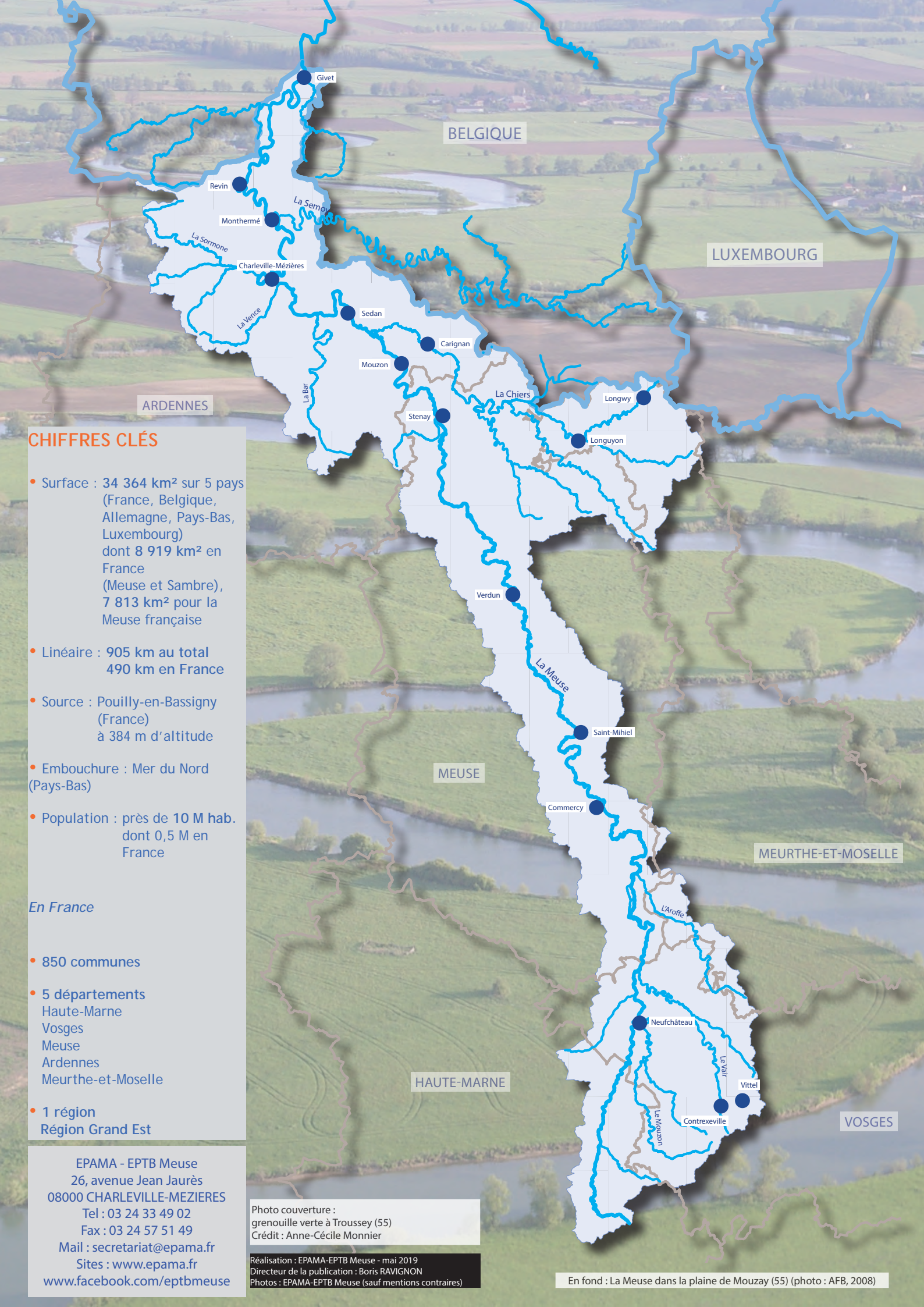
C'est un outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992 visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

**TRI** : Territoire à risques importants d'inondation.

Territoire constitué de communes entières où les enjeux humains, sociaux et économiques potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants.

**Zone de surstockage / ZRDC** (zone de ralentissement dynamique des crues) : c'est un ouvrage qui permet d'écrêter une crue (ou de la ralentir dynamiquement) en surinondant une zone déjà inondée initialement.

**Zone humide** : site gorgé d'eau tout ou partie de l'année. La zone humide joue un rôle majeur en termes de cycle de l'eau, de cycle du carbone et biodiversité.



## CHIFFRES CLÉS

- Surface : 34 364 km<sup>2</sup> sur 5 pays (France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg) dont 8 919 km<sup>2</sup> en France (Meuse et Sambre), 7 813 km<sup>2</sup> pour la Meuse française
- Linéaire : 905 km au total 490 km en France
- Source : Pouilly-en-Bassigny (France) à 384 m d'altitude
- Embouchure : Mer du Nord (Pays-Bas)
- Population : près de 10 M hab. dont 0,5 M en France

### En France

- 850 communes
- 5 départements  
Haute-Marne  
Vosges  
Meuse  
Ardennes  
Meurthe-et-Moselle
- 1 région  
Région Grand Est

EPAMA - EPTB Meuse  
26, avenue Jean Jaurès  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES  
Tel : 03 24 33 49 02  
Fax : 03 24 57 51 49  
Mail : [secretariat@epama.fr](mailto:secretariat@epama.fr)  
Sites : [www.epama.fr](http://www.epama.fr)  
[www.facebook.com/eptbmeuse](http://www.facebook.com/eptbmeuse)

Photo couverture :  
grenouille verte à Troussey (55)  
Crédit : Anne-Cécile Monnier

Réalisation : EPAMA-EPTB Meuse - mai 2019  
Directeur de la publication : Boris RAVIGNON  
Photos : EPAMA-EPTB Meuse (sauf mentions contraires)

En fond : La Meuse dans la plaine de Mouzay (55) (photo : AFB, 2008)